

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones							
				C-416	I-417	RA-418	RA-419	RA-420	RA-421		
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale				•	•	•	•	•	
		classe B - bifamiliale				•					
		classe C - trifamiliale									
		classe D - multi. (moins de 10 log.)									
		classe E - multi. (10 log. et plus)									
		classe F - communautaire									
			classe G - mobile	art. 21.3							
	COMMERCCE		classe A-1 spectacles, culture								
			classe A-2 bars								
			classe A-3 clubs sociaux								
			classe A-4 récréation intérieure								
			classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4							
			classe A-6 récré. ext. extensive								
			classe A-7 récré. ressource								
			classe A-8 arcades								
			classe A-9 caractère érotique								
			classe B-1 bureaux								
			classe B-2 services								
			classe B-3 vente au détail								
			classe C-1 hébergement								
			classe C-2 gîte du passant								
			classe C-3 restauration								
			classe C-4 casse-croûte								
			classe D-1 poste d'essence			•	•				
			classe D-2 station service	art. 22.3.2		•	•				
			classe D-3 lave-autos			•	•				
			classe D-4 vente de véhicules	art. 22.3.1		•	•				
	classe D-5 pièces et acces.			•	•						
	classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3		•	•						
	classe E-1 const., terrassement			•	•						
	classe E-2 vente en gros. transport			•	[1]						
	classe E-3 para-agricole			•	•						
	classe E-4 autres usages comm.			•	•						
	classe E-5 mini-entrepotage			•	•						
INDUSTRIE		classe A	art. 23.2								
		classe B	art. 23.2								
		classe C	art. 23.2								
		classe D extraction	art. 23.3								
		classe E récupération, recv.	art. 19.6, 23.4								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		classe A-1 services gouv.									
		classe A-2 santé, éducation									
		classe A-3 centres d'accueil									
		classe A-4 services culturels									
		classe A-5 sécurité, voirie									
		classe A-6 lieux de culte									
		classe B parcs, terrains de jeux									
		classe C équip. publics	art. 8.1.3								
	classe D infras. publiques										
AGRICOLE		classe A agriculture, forêt									
		classe B établissements d'élevage									
		classe C activités complé.									
		classe D formation agricole									
		classe E animaux domestiques	art. 24.4								
NOR- MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée									
		jumelée									
		en rangée									

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

### Notes particulières

[1] limité aux établissements d'entreposage

[2] limité aux salles de réunion et aux salles de réception

[3] limité aux services de garderie

[4] à l'exclusion des cimetières d'automobiles ou d'autres véhicules; des activités de traitement et valorisation des boues, fumiers, lisiers et autres matières de même nature; des activités d'élimination des déchets, des matières résiduelles et autres matières de même nature.

De plus, les activités autorisées doivent respecter les conditions suivantes :

a) Toutes les opérations (ex. déchargement, tri, transbordement, traitement, etc.) doivent se faire à l'intérieur d'un bâtiment fermé.

b) Tout entreposage doit se faire soit dans un bâtiment fermé, soit dans des conteneurs conçus pour ces fins.

[5] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones								
			C-416	I-417	RA-418	RA-419	RA-420	RA-421			
<b>NORMES (suite)</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.12	10	10	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	
		marge de recul latérale min. (m)		3	4,5	2	2	2	2	2	
		somme des marges de recul latérales min. (m)		7	9	6	6	2	6	2	4
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)		2	—	2	2	2	2	2	2
		hauteur maximale (m)		—	—	9	9	9	9	9	9
		façade minimale (m)		7,3	—	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)		6,7	—	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)		55	—	55	55	55	55	55	55
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	—	30	30	30	30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	—	10	10	10	10	10	10
	<b>AUTRES NORMES</b>	puits municipal	chap.18								
		zones à risque d'inondation	art. 19.2	●							
		zones de glissement de terrain	art. 19.3								
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4								
		ancien dépotoir	art. 19.5								
		terrain contaminé	art. 19.9								
protection du patrimoine		chap.20									
bande tampon		art. 23.2		●							
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	ajout mini-entrepotage, règl. 6-1(2002)-1, 2003-06-18		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
		porter à 4 m la somme des marges latérales, règl. 6-1(2002)-1, 2003-06-18								<input checked="" type="checkbox"/>	
		règl. 6-1-24, 2010-01-20			X						
		règl. 6-1-59 (2017), en vigueur 21 juin 2017				X	X	X	X	X	
	notes particulières										